

Paris, le 29 avril 2021.

Mme Saphia Guereschi
Secrétaire générale du SNICS-FSU

A
Monsieur Olivier DUSSOPT
Ministre délégué auprès du ministre de
l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé
des Comptes publics
139 rue de Bercy
75572 Paris

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur au nom du SNICS-FSU, organisation syndicale majoritaire à 58 % chez les infirmier.es de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de vous alerter sur l'accroissement des injustices salariales pour les infirmier.es de l'Education nationale, jusqu'à présent oublié.es de toutes les mesures de revalorisation indiciaire, ainsi que sur l'indigence des revalorisations indemnitaires issues du Grenelle de l'éducation.

Si le SNICS-FSU a bien noté une plus juste rémunération des agent.es de la Fonction publique hospitalière dès octobre 2021, il attend que votre ministère acte des revalorisations à la hauteur de la spécificité d'exercice pour les infirmier.es de l'Education nationale, donc au niveau de la spécialité.

Depuis trop longtemps, le SNICS-FSU dénonce des retards de carrière importants entre les deux Fonctions publiques (jusqu'à 11 années de retard), des salaires qui placent les infirmier.es de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur bien en deçà des salaires moyens de la catégorie A et un régime indemnitaire au niveau des catégories B et C.

Ce ne sont pas les propositions du Grenelle de l'éducation, tout aussi faibles qu'injustes, qui changeront cet état de fait. A l'heure du gel du point d'indice, 10 euros de revalorisation mensuelle du régime indemnitaire (IFSE) frise le ridicule, nous ne pouvons accepter des propositions si minimales.

Le malaise est d'autant plus profond que les justes revalorisations engagées pour les assistant.es de service social dans le cadre interministériel entraînent un écart de salaire incompréhensible entre deux corps de même catégorie.

Si des augmentations sont annoncées pour la FPE en 2022 après négociation, le SNICS-FSU dénonce un retard inacceptable, source d'accroissement des inégalités. Par ailleurs, le respect des engagements de 2012 concernant l'homothétie de grille avec la FPH (fusion des classes normale et supérieur pour parvenir à deux grades au plus tard en 2022) semble passé aux oubliettes alors que le SNICS-FSU demande un bilan annuel de l'avancement de ce dossier ! Là encore, les engagements pris doivent être tenus.

Les infirmier.es de l'Education nationale n'ont effectivement pas démerité depuis le début de cette crise sanitaire, ni même avant, loin s'en faut. Leur engagement, leur exercice spécifique en pleine responsabilité, leur lutte quotidienne contre les inégalités, leur sens du service public et du service rendu aux élèves et étudiant.es méritent d'être reconnus sans plus attendre à leur juste valeur.

A l'instar du ministre de la Santé, le ministre de l'Education nationale -qui emploie près de 80% des infirmières de la FPE- doit enfin reconnaître leur valeur et leur utilité sociale. Cela marque une nouvelle *étape essentielle pour donner des perspectives d'évolutions de carrière ambitieuses aux infirmiers et c'est garantir que demain, les Français bénéficient de soins de qualité, prodigués par des personnels engagés et pleinement reconnus.*

Afin de d'envisager des revalorisations significatives et la transposition des mesures du Ségur de la santé pour notre profession, le SNICS-FSU sollicite une audience et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de sa haute considération.

Saphia GUERESCHI

